

Communauté de communes du Pays Gentiane



RIOM ès MONTAGNES

2 et 3 MAI 2009



44^e RALLYE du PAYS GENTIANE



Coupe de France des RALLYES
Challenge Comité d'Auvergne
Championnat Comité LIMOUSIN

REGLEMENT PARTICULIER

PROGRAMME –HORAIRES

Parution du règlement	16/03/09
Ouverture des engagements	16/03/09
Clôture des engagements	20/04/09
Parution du Road book	20/04/09 à disposition au siège de l'A.S.A.
Vérifications des documents et des voitures :	
	02/05/09 Pl. Hôtel de Ville de 14h00 à 19h00
	03/05/09 Pl. Hôtel de Ville de 8h00 à 10h00

03/05/09 Pl. Hôtel de Ville :

10h00 :	1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs
10h15 :	Publication des équipages admis au départ
10h30 :	Départ de Riom-ès-Montagnes Parc Fermé
16h28 :	Arrivée à Riom-ès-Montagnes Parc Fermé
17h30 :	Vérification Finale

Publication des résultats du rallye : une demi-heure après l'arrivée de la dernière voiture.

18h30 :	Remise des prix (Salle du gymnase)
---------	------------------------------------

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association sportive Automobile ARVERNE organise les 2 & 3 Mai 2009 avec le concours de la Communauté de Communes du PAYS GENTIANE et de la ville de RIOM-ès-M. le

44^{ème} RALLYE REGIONAL du PAYS GENTIANE

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA. n° 101 en date du 25.02.2009 et du Comité Régional du Sport Automobile d'Auvergne n° R5/O9 en date du 17.02.2009.

Comité d'Organisation :

Président : Michel DESMARIE

Membres : R. DESMARIE, H. BOYER, Th. JOUCOUX, P. PRIVAT, J.-B. MIRAMONT

Secrétariat du Rallye : ASA ARVERNE Z.A. du Coudert 15400 RIOM-ès-MONTAGNES

Tél. 04 71 78 04 64 – 04 71 78 05 87 Fax. 04 71 78 19 38

Permanence du Rallye: Hôtel de Ville 15400 RIOM-ès-MONTAGNES

2 Mai de 14h00 à 19h00 et 3 Mai de 8h00 à 18h30

1.1P OFFICIELS

Commissaires Sportifs	Président	Serge REBIERE	Lic. 17315
	Membres	Etienne GARDETTE	8272
		Christian CHALINDAR	3594
	Directeur de Course	Roger DESMARIE	7736
	Directeur de Course Adjoint	Marc MOULIN	19079
	Directeur de Course délégués aux E.S.	Maurice BESSE	2926
		Didier DAUTHEREAU	7738
	Médecin Chef	Dr J.-Frédéric POURQUIER	
	Commissaires Techniques (Responsable)	Patrick GROS	35156
		André BOIVIN	3572
	Chargés des Relations avec les concurrents	Catherine PASTOREK	15145
		François CHASSAGNOL	15142
	Chargé des Relations avec la Presse	Michel DESMARIE	15848

1.2P ELIGIBILITE

Le RALLYE du PAYS GENTIANE compte pour : la COUPE de FRANCE des Rallyes, Le CHALLENGE du Comité d'Auvergne et le CHAMPIONNAT du Comité du Limousin.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu à Riom-ès-M.- Pl. de l'Hôtel de Ville.

Les vérifications finales seront effectuées au Garage **Tech2concept** – ZA du Coudert

Taux horaire de la main d'œuvre : 45 € T.T.C.

ARTICLE 2P.ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au Rallye du Pays Gentiane doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **avant le 20 Avril à minuit.**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum.

3.1.11.1P Les droits d'engagement sont fixés :

a) avec la publicité facultative des organisateurs à 250 €.

b) sans la publicité facultative des organisateurs à 500 €.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P.VOITURES ET EQUIPEMENTS

VOITURES AUTORISEES

Conforme aux prescriptions de l'annexe « J » et de la FFSA (nouvelle classification 2009).

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

(Parc d'assistance situé après le parc de regroupement)

4.3.2.3P. Limitation de changement de pièces.

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P.PUBLICITE

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du Pays Gentiane représente un parcours de 73,95 km. Il est divisé en 3 sections il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 35,85km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1/3/5 « Le Bredou-Menet » 4,05km x 3

ES 2/4/6 « St Etienne de Chomeil » 7,90Km x 3

*L'itinéraire figure dans l'annexe *Itinéraire**

6.2P. RECONNAISSANCES

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le Vendredi 1er Mai de 14h00 à 18H00 et le Samedi 2.

Mai de 10h00 à 18h00 avec obligation d'apposer sur le pare brise l'autocollant fourni par l'organisateur.

Les concurrents seront priés de respecter le code de la route et les habitants des villages traversés.

Nota : 3 passages maximum. Des contrôles seront effectués.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2. P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11. p. Les signes distinctifs des commissaires sont :

Commissaire de route : badge

Chef de poste : chasuble « Chef de poste »

ARTICLE 8P. PENALITES-RECLAMATIONS-APPELS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

La remise des prix se déroulera le 3 Mai à 18h30 au Groupe Scolaire Georges Pompidou.

Prix en nature (valeur 15€) à tous les équipages

Total des prix distribuables : 9000 €

NOTA : Seuls les prix « scratch » sont cumulables - Prix groupe et classe non cumulables.

Classement	1^{er}	2^{ème}	3^{ème}	4^{ème}	5^{ème}
Scratch	350€	250€	200€	150€	100€
Groupe + 5 partants	250€	150€			
Classe + 10 partants	230€	150€	100€	50€	
Classe + 7 partants	230€	120€	70€		
Classe + 4 partants	230€	100€			
Classe 1 à 4 partants	120€				

Coupes : 26 coupes distribuables